



## Newsletter Certassur – 2020/05

### La FSMA prolonge le régime d'examen actuel jusqu'au 31 mars 2021

La FSMA a publié ce jour une [communication](#) permettant de prolonger le régime d'examen actuel.

La FSMA est consciente des problèmes auxquels le secteur des assurances est confronté en raison de la crise sanitaire, et en particulier sur la fermeture temporaire des centres d'examen.

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le Comité de direction de la FSMA a donné son accord pour que **l'ancien système d'examen soit prolongé dans le secteur des assurances, pour une durée limitée de 3 mois**, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2021. Durant cette période, l'ancien système d'examen pourra être maintenu parallèlement au nouveau, dont l'entrée en vigueur reste prévue le 1er janvier 2021.

**Seules les personnes qui se seront inscrites avant le 31 décembre 2020 pour présenter un examen selon l'ancien système pourront profiter de la prolongation de ce dernier.** La FSMA attend des organisateurs d'examens qu'ils prennent les mesures nécessaires pour y pourvoir et lui communiquent au plus tard le 18 janvier 2021 la liste définitive des inscrits aux anciens examens.

Cordialement,  
L'équipe Certassur